



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le quatorze (14) juillet deux mille vingt-cinq (2025), à 19 h 18, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum. La conseillère Kathleen Normand est absente.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-07-305

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après et de garder le varia ouvert à toute modification.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2025
- 1.6. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juin 2025
- 1.7. Règlement 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d'emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d'ajouter une catégorie d'immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- 1.8. Règlement 2025-15 – Modifiant le règlement 2025-02 qui établit la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2025 afin d'y ajouter la catégorie condo-hôtel pour mieux répartir le fardeau fiscal
- 1.9. Entente paiement de taxes – vente condos Voitures d'eau

- 1.10. Comité Horizon St-Pierre – Contribution pour publipostage d’une publicité du transport disponible pour les élèves de l’extérieur jusqu’à l’école secondaire St-Pierre
- 1.11. CIHO-FM – Renouvellement de l’adhésion annuelle
- 1.12. Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Entériner le paiement de l’aide au fonctionnement pour l’année 2025
- 1.13. Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) – Participation au tournoi de golf annuel
- 1.14. Papeterie Saint-Gilles – Commandite pour le brunch-bénéfice « Passionnement papier depuis 60 ans »
- 1.15. Office régional de l’Habitation de la MRC de Charlevoix – Subvention à un résident dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ)

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Inscription à la formation « Travaux à proximité de l’eau »
- 2.2. Service incendie – Achat de divers équipements
- 2.3. Service Incendie – Inscription de deux pompiers au programme de formation Pompier 1
- 2.4. Service Incendie – Inscription de trois pompiers au programme Opérateur autopompe
- 2.5. Service incendie – Tarification pour remplissage de bonbonnes

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Travaux publics et voirie – Ajustement du salaire de monsieur Éric Boudreault
- 3.2. Travaux publics et voirie – Entériner l’offre d’emploi de « Journalier temporaire »
- 3.3. Travaux publics et voirie – Embauche d’un journalier temporaire
- 3.4. Hôtel de ville – Achat d’une nouvelle thermopompe pour la salle du conseil
- 3.5. Déneigement des infrastructures municipales – Cession des contrats de Déneigement Gaétan Desgagnés à _
- 3.6. Site d’élimination de neige (Dépôt à neige) – Refus de la municipalité
- 3.7. Programme d’aide à la voirie locale – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963) – Paiement de la facture 1329 à DA-RE-L Excavation Inc.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Réseau d’aqueduc – Modification à la résolution 2024-09-291

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Terrains résidentiels sur le chemin de l’Islet – Mandat à Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée pour test de sol
- 5.2. Aménagement du Parc du Bout d’en Bas – Mandat à HARP Consultants pour soutien professionnel en ingénierie
- 5.3. Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Mandat à Nvira Environnement pour conception du plan d’aménagement
- 5.4. Terrain de jeux de l’Islet – Projet de parcours de jets d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat supplémentaire à Larocque Cournoyer, ingénieurs, pour services professionnels en structure
- 5.5. Cimetière des Français – Démolition du monument Jacques-Cartier et déplacement de la plaque
- 5.6. Projet Signature – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (FRR volet 3) pour conception des plans d’exécution des travaux de construction

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Camp Le Manoir – Entériner l’autorisation pour les nuits de camping au Parc de la Roche à Caya
- 6.2. Tourisme IAC – Paiement de l’aide au fonctionnement
- 6.3. Projet Mémoires de femmes – Paiement de la facture 000127 à Yolande Harvey, artistes en arts visuels

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-07-306 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

Adoptée

2025-07-307 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 8 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 8 juillet 2025.

Adoptée

2025-07-308 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 10 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 10 juillet 2025.

2025-07-309 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de juin 2025

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de juin 2025, totalisant la somme de 198 099.74 \$.

COMPTES PAYÉS JUIN 2025	
Masse salariale	17 173.78 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Juin 2025	1 282.13 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller de Juin 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller de Juin 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère de Juin 2025	475.85 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller de Juin 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère de Juin 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère de Juin 2025	527.99 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER) Juin 2025	3 145.38 \$
Revenu Canada (remises de Juin 2025)	4 388.33 \$
Revenu Québec (remises de Juin 2025)	12 561.05 \$
Béatrice Amyot (achat panier des nouveaux arrivants)	64.67 \$
Bell Canada	65.45 \$
Bell mobilité	193.36 \$
Carnaval IAC (Symposium, tournoi de balle-molle)	1 000.00 \$
CAUCA (tablette véhiculaire)	824.95 \$
Compo Orléans	3 173.31 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Ile-aux-Coudres	105.67 \$
CNESST (sommaire 2024)	858.73 \$
Distribution sports loisirs (filets hockey)	390.86 \$
Emblm Mobilier de bureau (Tables pour salle du conseil municipal)	6 201.13 \$
L'ARSENAL	9 440.59 \$
Festival des pompiers de Charlevoix	250.00 \$
GFFM Leclerc	10 347.75 \$
Harp Consultant (étude sur la capacité des réseaux)	7 407.27 \$
La Boutique du Plongeur (Station de remplissage)	17 655.56 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres (aide au fonctionnement)	18 000.00 \$
Hydro-Québec	3 564.92 \$
Ingénieurs Larocque Cournoyer	2 299.50 \$
Josiane Perron (frais de déplacement)	282.75 \$
Marie-Josée Deschênes, architecte (réalisation de l'étude restauration-Moulins)	5 748.75 \$
Médi-service ascenseurs adapté (inspection annuelle)	622.00 \$
M.R.C de Charlevoix -mise à jour règlements (prélèvement)	3 229.05 \$
Nvira-environnement inc	1 979.87 \$
Pétro-Canada	451.02 \$
Pétrole Irving	306.52 \$
Pompaction inc	4 539.07 \$
Purolator	15.55 \$
Raymond Chabot	4 593.25 \$
Sani Charlevoix	431.15 \$
Secuor inc (prélèvement)	83.88 \$
Signal services inc	316.41 \$
Simard et Sheehy, arpenteur (création de lots)	1 494.68 \$
Tourisme Isle-aux-Coudres (certificats cadeaux, publicité guide séjour 2025)	2 512.06 \$

Visa Desjardins	3 146.02 \$
SOUS-TOTAL :	153 391.44 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D’AQUEDUC	
Bell Canada	66.88 \$
Hydro Québec	9 399.19 \$
Purolator	9.32 \$
SOUS-TOTAL :	9 466.07 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation Wilfrid Boudreault	106.07 \$
A.Tremblay et Frères	474.42 \$
Bureauthèque Pro inc	1 107.75 \$
Brad Cormier (livres pour bibliothèque)	71.30 \$
Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC)	55.00 \$
Construction St-Gelais (travaux supplémentaires-déneigement)	4 240.74 \$
Doris Moisan, frais pour le colloque santé	44.40 \$
Énergie et Ressources naturelles	42.00 \$
Éric Dufour (congrès ASSIQ)	1 414.01 \$
G. Perron Excavation (entretien divers chemins municipaux + Bout d'en Bas)	5 494.38 \$
Jean-Philippe Dufour (tonde bord de chemin)	522.50 \$
La boutique du Plongeur (Station de remplissage)	9 534.39 \$
Les entreprises d'électricité Dufour inc	1 454.09 \$
Les entreprises Myrroy inc (travaux balayage Chemin Cartier)	362.17 \$
MJS INC	1 388.11 \$
Novesco	585.22 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	1 152.71 \$
Quincaillerie Gilles Jean	1 901.52 \$
S. Côté électrique inc	3 419.36 \$
Solution de Multiservices	1 872.09 \$
Union Structure (rapport technique 90% pour les Moulins)	5 058.90 \$
Ville de Baie St-Paul (entente prévention incendie, Cour municipale)	5 638.00 \$
SOUS-TOTAL :	35 242.23 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
CHEM Action	2 358.14 \$
G. Perron Excavation	755.39 \$
Quincaillerie Ovila Dufour	164.32 \$
Veolia	7 048.83 \$
SOUS-TOTAL :	
	198 099.74 \$

Adoptée

Règlement 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d’emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d’ajouter une catégorie d’immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

La conseillère Martine Harvey donne avis que lors d’une prochaine séance du conseil municipal le règlement numéro 2025-14 sera présenté à l’attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé simultanément au présent avis de motion, décrétant un amendement aux règlements d’emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d’ajouter une catégorie d’immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal à savoir condo-hôtel et fait dépôt de ce projet de ce projet de règlement, lequel se lit comme suit :

« **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-14**

DÉCRÉTANT UN AMENDEMENT AUX RÈGLEMENTS D’EMPRUNT 2003-12, 2007-08 ET 2011-09 TELS QUE DÉJÀ MODIFIÉS AFIN D’AJOUTER UNE CATÉGORIE D’IMMEUBLES POUR FINS DE RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL, À SAVOIR CONDO-HÔTEL

***ATTENDU** que la Municipalité a réalisé en différentes phases et sur la base de différents règlements d’emprunt son projet de mise en place de nouvelles infrastructures d’aqueduc et d’égout, notamment en fonction des règlements 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés pour lesquels la période d’amortissement n’est pas complétée;*

***ATTENDU** qu’un complexe hôtelier s’est converti en « condo-hôtel » et que les règlements d’emprunt qui demeurent en vigueur ne prévoient pas de catégorie spécifique à cet égard, d’où l’intérêt, par souci d’équité fiscale, de prévoir une catégorie spécifique pour fins de répartition du fardeau fiscal desdits règlements pour chacune des parties privatives pour y accorder un nombre d’unités approprié;*

***ATTENDU** que l’article 1077 du Code municipal permet de modifier des règlements d’emprunt en vigueur en requérant, à cette fin, l’approbation de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation suite à la parution d’un avis public pendant une période d’au moins 30 jours;*

***ATTENDU** qu’un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal tenue le ____ juillet 2025;*

***ATTENDU** qu’à ces fins, il devient nécessaire d’adopter le présent règlement;*

***EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par _____ et résolu à l’unanimité des conseillers présents que ce conseil décrète ce qui suit :*

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement porte le titre de : Règlement numéro 2025-14 décrétant un amendement aux règlements d’emprunt 2003-12, 2007-08 et 2011-09 tels que déjà modifiés afin d’ajouter une catégorie d’immeubles pour fins de répartition du fardeau fiscal, à savoir condo-hôtel.

ARTICLE 2. BUT

Le présent règlement a pour but de préciser le fardeau fiscal applicable à chaque unité privative d’un condo-hôtel à compter de l’exercice financier 2025.

ARTICLE 3. MODIFICATION À L’ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 2003-12 TEL QUE DÉJÀ MODIFIÉ

L’article 10 du règlement 2003-12 tel que déjà modifié intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d’immeubles		Nombre d’unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d’un logement : 0,75 unité

ARTICLE 4. MODIFICATION À L’ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 2007-08

L’article 10 du règlement 2007-08 intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité

ARTICLE 5. MODIFICATION À L’ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT 2011-09

L’article 7 du règlement 2011-09 intitulé « Catégories Immeubles » est modifié pour y ajouter, après la ligne D, la ligne D.1 qui se lit comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unités
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. »

Règlement 2025-15 – Modifiant le règlement 2025-02 qui établit la compensation des usagers du réseau d’aqueduc et d’égout municipal pour l’année 2025 afin d’y ajouter la catégorie condo-hôtel pour mieux répartir le fardeau fiscal

Le conseiller Doris Moisan donne avis que lors d’une prochaine séance du conseil municipal le règlement numéro 2025-15 sera présenté à l’attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé simultanément au présent avis de motion, modifiant le règlement 2025-02 qui établit la compensation des usagers du réseau d’aqueduc et d’égout municipal pour l’année 2025 afin d’y ajouter la catégorie condo-hôtel pour mieux répartir le fardeau fiscal, et fait dépôt de ce projet de ce projet de règlement, lequel se lit comme suit :

« PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-15

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-02 QUI ÉTABLIT LA COMPENSATION DES USAGERS DU RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT MUNICIPAL POUR L’ANNÉE 2025 AFIN D’Y AJOUTER LA CATÉGORIE CONDO-HÔTEL POUR MIEUX RÉPARTIR LE FARDEAU FISCAL

ATTENDU que le conseil municipal a adopté son règlement numéro 2025-02 établissant le tarif de compensation des usagers du réseau d’aqueduc et d’égout municipal pour l’année 2025;

ATTENDU qu’il est d’intérêt de modifier ce règlement pour établir une catégorie spécifique pour l’hôtel converti partiellement en condos-hôtels afin d’assurer une meilleure répartition du fardeau fiscal pour les propriétaires de parties privatives

ATTENDU qu’un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal tenue le ____ juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l’unanimité des conseillers présents que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 7. MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2025-02

L'article 4 du règlement 2025-02 intitulé « Catégories d'immeubles » est modifié pour y ajouter la ligne D.1 se lisant comme suit :

Catégories d'immeubles		Nombre d'unité(s)
D.1	Condo-hôtel	Partie privative comportant seulement une chambre : 0,25 unité Partie privative comportant seulement une chambre et une cuisinette : 0,5 unité Partie privative comportant les attributs d'un logement : 0,75 unité

ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. »

2025-07-310

Vente de condo-hôtel – Signature d’une entente pour paiement des taxes foncières

CONSIDÉRANT la vente des unités de copropriété divise du projet de condo-hôtel au 1931 et 1933, chemin des Coudriers;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 982 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE des taxes demeurent impayées concernant l’unité d’évaluation portant le numéro matricule 1147-48-8842;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de convenir d’un paiement partiel des taxes impayées à l’occasion de la vente de chaque unité de copropriété divise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité convienne d’ententes relativement à ce qui est mentionné en préambule de la présente résolution quant au paiement des taxes impayées de l’unité d’évaluation portant le numéro matricule, et ce, afin de permettre la vente des unités d’évaluation de copropriété divise situées aux 1931, 1933 et 1935, chemin des Coudriers, le tout selon les termes d’une convention versée aux archives de la municipalité sous la cote 208-130-4528;

DE NOMMER monsieur Christyan Dufour, maire, ou madame Kathleen Normand, maire suppléante, et madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ou madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, pour signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

Adoptée

2025-07-311

Comité Horizon St-Pierre – Contribution pour publipostage d’une publicité du transport disponible pour les élèves de l’extérieur jusqu’à l’école secondaire St-Pierre

CONSIDÉRANT QUE la mission du comité Horizon St-Pierre est d’attirer de nouveaux élèves à l’école St-Pierre et, plus particulièrement au niveau secondaire;

CONSIDÉRANT la collaboration de Corporation de mobilité collective de Charlevoix (mobilité collective Charlevoix) dans ce dossier qui a mis sur pied un trajet de transport collectif partant de Baie-Saint-Paul jusqu’au quai de Saint-Joseph-de-la-Rive, en passant par Saint-Urbain, Saint-Hilarion et Les Éboulements;

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de faire de la promotion de cette option auprès des familles de la MRC de Charlevoix, soit plus précisément celles qui seront desservies par le trajet et ci-dessus énumérées au paragraphe précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire un publipostage à toutes les adresses résidentielles de la Ville de

Baie-Saint-Paul et des municipalités de Saint-Urbain, Saint-Hilarion et Les Éboulements, soit environ 4 875 résidences, le tout au coût approximatif de 1 275.00 \$ plus taxes, soit 1 025.00 \$ pour le publipostage et 250.00 \$ pour les impressions. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-312 CIHO-FM – Renouvellement de l’adhésion annuelle

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler l’adhésion annuelle de CIHO-FM au montant de 250.00 \$ taxes incluses pour l’année 2025-2026 (couvrant la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-313 Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Entériner le paiement de l’aide au fonctionnement pour l’année 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner le paiement de l’aide au fonctionnement des Moulins de l’Isle-aux-Coudres qui a été fait en juin dernier, au montant de 18 000.00 \$, tel que déjà pré-approuvé par l’unanimité des conseillers.

Adoptée

2025-07-314 Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) – Participation au tournoi de golf annuel

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité d’inscrire monsieur le maire au tournoi de golf de la CTAQ de Charlevoix dont tous les fonds amassés sont dédiés à l’achat de défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui aura lieu le 15 août prochain au Club de golf de Baie-Saint-Paul, et ce, au coût de 125.00 \$ par participant non-membre du club. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-315 Papeterie Saint-Gilles – Commandite pour le brunch-bénéfice « Passionnement papier depuis 60 ans »

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité de commanditer l’activité brunch-bénéfice « Passionnement papier depuis 60 ans » de la Papeterie Saint-Gilles qui aura lieu le 21 septembre prochain au à la salle multi du Germain Charlevoix, et ce, par un montant de 100.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-316 Office régional de l’habitation de la MRC de Charlevoix (ORHMRCC) – Subvention à un résident dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ)

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité participe au PSLQ administré par l’ORHMRCC en s’engageant à subventionner une résidente locataire, selon les termes du programme, ce qui représente environ 1 200.00 \$ par année. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-317 Service incendie – Inscription à la formation « Travaux à proximité de l’eau »

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser les membres du service incendie à s’inscrire à la formation en ligne gratuite « Travaux à proximité de l’eau » donnée par l’École nationale des pompiers du Québec. Par la présente, la dépense (salaire) et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-318 Service incendie – Achat de divers équipements

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter divers équipements pour le service incendie, à savoir :

D’ACHETER une paire de bottes de pompier auprès de Boivin & Gauvin Inc. (1200°), selon la soumission datée du 7 juillet 2025 et portant le numéro SC20024632, au montant de 498.00 \$ plus taxes;

D’ACHETER une machine à laver les boyaux et l’équipement de protection requis (casquette avec lunette interne et visière), auprès de C.S.E. Incendie et Sécurité, selon la soumission datée du 18 juin 2025 et portant le numéro SP-0289, au montant de 2 025.00 \$ plus taxes;

D’ACHETER sept casques, soit six jaunes et un blanc, auprès de L’ARSENAL, selon la soumission datée du 17 juin 2025 et portant le numéro SOUM082115, au montant de 3 430.00 \$ plus taxes;

D’ACHETER deux chargeurs et trois batteries pour permettre le bon fonctionnement des radios portatifs, auprès de Communications Charlevoix, au prix de 65.00 \$ plus taxes par chargeur et 162.00 \$ plus taxes par batterie, le tout selon une soumission faite verbalement;

D’ACHETER des casquettes pour les employés du service incendie à l’effigie du service incendie pour un montant approximatif de 250.00 \$.

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-319 Service Incendie – Inscription de deux pompiers au programme de formation Pompier 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l’embauche de messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair respectivement via les résolutions 2025-02-062 et 2025-03-098;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite inscrire messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair au programme de formation pompier 1 qui débutera sous peu;

CONSIDÉRANT l’offre de service de formation reçue de la Ville de Baie-Saint-Paul au montant de 4 638,06 \$ plus taxes par candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER l’offre de services de la Ville de Baie-Saint-Paul pour la formation de messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair au programme Pompier 1 au montant de 4 638.06 \$ plus taxes

chacun, pour un total de 9 276.12 \$ plus taxes, ainsi que tous les frais de déplacement, le temps de formation (salaire) et les frais d'examen final auprès de l'École nationale de pompiers;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de services de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Adoptée

2025-07-320 Service Incendie – Inscription de trois pompiers au programme Opérateur autopompe

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite inscrire messieurs Samuel Boudreault, Marc-André Cournoyer et Yann Normand au programme de formation Opérateur autopompe qui débutera sous peu;

CONSIDÉRANT l'offre de service de formation reçue de la Ville de Baie-Saint-Paul au montant de 1 169,65 \$ plus taxes par candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services de la Ville de Baie-Saint-Paul pour la formation de messieurs Samuel Boudreault, Marc-André Cournoyer et Yann Normand au programme Opérateur autopompe au montant de 1 169.65 \$ plus taxes chacun, pour un total de 3 508.95 \$ plus taxes, ainsi que tous les frais de déplacement, le temps de formation (salaire) et les frais d'examen final auprès de l'École nationale de pompiers;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de services de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Adoptée

2025-07-321 Service incendie – Tarification pour remplissage de bonbonnes

CONSIDÉRANT QUE la station de remplissage de bonbonnes a été installée à la caserne incendie et est maintenant fonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE d'autres entreprises ou des particuliers pourraient avoir besoin de faire remplir des bonbonnes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir le remplissage de bonbonnes moyennant un frais d'utilisation de base récurrent de 50.00 \$ plus 20.00 \$ par bouteille de 4500 psi et moins et 100.00 \$ par bouteille de plus de 4500 psi.

Adoptée

2025-07-322 Travaux publics et voirie – Ajustement du salaire de monsieur Éric Boudreault

CONSIDÉRANT le départ en congé de maladie de monsieur Luis Dufour, responsable de la voirie et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Boudreault, journalier, le remplacera durant son absence;

CONSIDÉRANT QUE la convention de travail des employés municipaux 2021-2025 prévoit, à l'Annexe C, une *Politique concernant les ajustements de salaire en période de remplacement temporaire*;

CONSIDÉRANT QUE cette politique prévoit ce qui suit : « *Lorsqu'un employé s'absente pour une période minimale de deux semaines consécutives pour un congé prévu ou non, à l'exception des vacances, ses responsabilités ou une partie de ses responsabilités normales et habituelles*

sont assumées par un autre employé. Dans de telles situations, l'employé qui remplace la personne en congé se verra octroyer une augmentation salariale proportionnelle au pourcentage des activités additionnelles effectuées pendant la période de remplacement, et ce, en fonction de l'échelle salariale en vigueur à l'annexe B de la convention. Il incombe à l'employeur de statuer sur l'augmentation temporaire à accorder au remplaçant »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Boudreault prendra à sa charge toutes les responsabilités normales et habituelles assumées par monsieur Luïs Dufour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à monsieur Éric Boudreault, un ajustement de son salaire horaire, le tout tel que le prévoit la convention de travail des employés municipaux 2021-2025 et selon ce qui a été discuté par le conseil municipal, et ce, à compter de la date du remplacement, soit le 28 juin 2025.

Adoptée

2025-07-323 Travaux publics et voirie – Entériner l'offre d'emploi de « Journalier temporaire »

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER l'affichage de l'offre d'emploi faite à l'externe pour un poste de journalier saisonnier/cyclique, du 16 au 26 juin 2025, sur les babillards municipaux, sur la page Facebook de la municipalité et à la télévision communautaire, avec des conditions salariales selon la formation et l'expérience;

D'ENTÉRINER QUE les conseillers responsables des ressources humaines de même la directrice générale aient participé au processus d'embauche, comme c'est le cas habituellement.

Adoptée

2025-07-324 Travaux publics et voirie – Embauche d'un journalier temporaire

CONSIDÉRANT la résolution précédente concernant l'affichage d'un poste de journalier temporaire;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Martine Harvey et Kathleen Normand, conseillères responsables des ressources humaines, et madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ont rencontré un candidat en entrevue, le 3 juillet dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection au conseil municipal de la candidature de monsieur Danny Boudreault;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danny Boudreault a accepté l'offre d'emploi qui lui a été proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'EMBAUCHER monsieur Danny Boudreault, à titre de journalier temporaire aux travaux publics et à la voirie, selon les conditions salariales acceptées par le candidat;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Danny Boudreault ait lieu le 4 août prochain;

DE DÉFRAYER tous les frais reliés aux formations requises par le poste, s'il y a lieu.

Adoptée

2025-07-325 Hôtel de ville – Achat d’une nouvelle thermopompe pour la salle du conseil

CONSIDÉRANT QUE la thermopompe de la salle du conseil municipal de l’hôtel de ville est défectueuse et qu’elle n’envoie plus les codes de défectuosités;

CONSIDÉRANT QUE cette thermopompe n’est plus garantie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’acheter une nouvelle thermopompe de marque GREE EXTREME de 24 000 BTU auprès de A. Tremblay & Frères Ltée, selon la soumission datée du 3 juillet 2025 et portant le numéro 11330, au montant de 5 700.00 \$ plus taxes.

Adoptée

2025-07-326 Déneigement des infrastructures municipales – Cession des contrats de Déneigement Gaétan Desgagnés à Louis Pedneault

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu avec Déneigement Gaétan Desgagnés plusieurs contrats de déneigement pour ses infrastructures municipales, soit le déneigement des bornes fontaines, du stationnement de l’usine de traitement de l’eau potable, du stationnement de la caserne incendie, du stationnement des Moulins, du stationnement de la Halte du Pilier, de l’accès et du stationnement à l’étang d’oxydation, de la virée du chemin des Cèdres, du stationnement du garage municipal et de la virée d’autobus sur le chemin de l’Islet, tel qu’il appert de la résolution 2024-09-289;

CONSIDÉRANT QU’il reste à courir deux saisons hivernales aux contrats accordés à Déneigement Gaétan Desgagnés, soit les saisons 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE Louis Pedneault souhaite continuer les contrats de Déneigement Gaétan Desgagnés ci-dessus décrits, et ce, aux mêmes prix et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à la cession des contrats ci-dessus décrits qui ont été octroyés à Déneigement Gaétan Desgagnés, par la résolution 2024-09-289, à Louis Pedneault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER la cession des contrats de déneigement octroyés à Déneigement Gaétan Desgagnés à céder à Louis Pedneault via la résolution 2024-09-289, soit le déneigement des bornes fontaines, du stationnement de l’usine de traitement de l’eau potable, du stationnement de la caserne incendie, du stationnement des Moulins, du stationnement de la Halte du Pilier, de l’accès et du stationnement à l’étang d’oxydation, de la virée du chemin des Cèdres, du stationnement du garage municipal et de la virée d’autobus sur le chemin de l’Islet, et ce, aux mêmes prix et conditions;

D’AUTORISER le maire ou la maire suppléante et la directrice générale greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité la cession des contrats ci-dessus décrits avec Déneigement Gaétan Desgagnés et Louis Pedneault.

Adoptée

2025-07-327 Site d’élimination de neige (dépôt à neige) – Refus de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’était engagée à entamer des démarches afin d’évaluer la faisabilité de mettre en place un dépôt à neige sur le territoire de la municipalité, et ce, via la résolution 2024-11-369;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seconde demande à cet effet au cours du mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu des réponses du ministère de L'environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faunes et des Parcs (MELCCFP) ainsi que d'un consultant privé;

CONSIDÉRANT les étapes associées à ce processus, soit notamment l'étude hydrogéologique, l'étude de caractérisation environnementale, la demande d'autorisation environnementale, les plans et devis pour construction, la construction d'un tel site, la gestion des eaux pluviales, les surveillances de bureau, de chantier et de laboratoire de sol, les suivis environnementaux annuels ainsi que les frais qui y sont associés et s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de dollars;

CONSIDÉRANT le peu de demandes reçues à cet effet et le peu de rentabilité attendue de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le site qu'elle avait ciblé pour y établir un site d'élimination de neige ne répond pas aux critères de la réglementation municipale d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède peu d'autres terrains vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser de donner suite à la demande reçue pour mettre en place un site d'élimination de neige (dépôt à neige), et ce, pour les raison exposées au préambule de la présente résolution.

Adoptée

2025-07-328

Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963) – Paiement de la facture 1329 à DA-RE-L Excavation Inc.

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – sous-volet PPA (Dossier GGG26963);

CONSIDÉRANT le mandat accordé à DA-RE-L Excavation Inc. pour du pavage mécanisé dans le chemin de la Bourroche, le tout selon la résolution numéro 2025-06-281;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés le 8 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture 1329 de DA-RE-L Excavation Inc., au montant de 21 581.36 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-329

Réseau d'aqueduc – Modification de la résolution 2024-09-291

CONSIDÉRANT la résolution 2024-09-291 par laquelle la municipalité a autorisé la vente d'eau à des fins « essentielles, soit afin de pourvoir à des tâches ménagères de base, à des besoins d'hygiène et/ou l'exploitation d'un commerce, ce qui interdisait des fins d'arrosage d'asphalte et de plantes ni à des fins de remplissage de piscines et de spas, par exemple;

CONSIDÉRANT QU'en début de saison, il est souvent possible pour la municipalité d'accommoder les contribuables pour des besoins non essentiels en eau, tels que le remplissage de piscines ou de spas, et ce, sans compromettre ses réserves d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les abonnés du réseau d'aqueduc remplisse également leur piscine et/ou leur spa généralement à même le réseau d'aqueduc, et ce, sans frais supplémentaire ni autorisation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de permettre bonifier la résolution 2024-09-291, et ce, afin de permettre la vente d’eau pour des besoins non essentiels, tels que notamment mais sans limitation le remplissage de spas, le tout sous réserve de l’accord du responsable du réseau d’aqueduc tout dépendamment de l’état de la réserve d’eau disponible, et ce, au même coût que celui déterminé par la résolution 2024-09-291.

Adoptée

2025-07-330 Terrains résidentiels sur le chemin de l’Islet – Mandat à Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée pour test de sol

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée, et ce, selon l’offre de services professionnels datée du 13 juin 2025, au montant de 16 975.00 \$ plus taxes, afin de réaliser une étude géotechnique et de caractérisation environnementale sommaire des sols des terrains lotis par la municipalité sur le chemin de l’Islet. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet 1LOTIO).

Adoptée

2025-07-331 Aménagement du Parc du Bout d’en Bas – Mandat à HARP Consultants pour soutien professionnel en ingénierie

CONSIDÉRANT le projet d’aménagement du Parc du Bout d’en Bas et notamment l’aménagement d’un stationnement;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’avoir un soutien professionnel en ingénierie concernant la conception de ce stationnement;

CONSIDÉRANT l’offre de services à taux horaire reçue par HARP Consultants le 10 juillet dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater HARP Consultants au taux horaire de 130.00 \$ afin d’accompagner la municipalité en soutien professionnels en ingénierie pour divers mandats concernant l’aménagement du Parc du Bout d’en Bas, dont notamment pour la réalisation du stationnement afférent à ce parc. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet BOUT).

Adoptée

2025-07-332 Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Mandat à Nvira Environnement pour conception du plan d’aménagement

CONSIDÉRANT le projet d’exerciceurs extérieurs et mobilier urbain pour lequel la municipalité a reçu une aide financière du PRIMA 2024;

CONSIDÉRANT l’offre de services déposée par Nvira et datée du 10 juillet 2025 pour la réalisation de l’aménagement de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Nvira pour l’aménagement du projet PRIMA 2024, le tout selon l’offre de services datée du 10 juillet 2025, au montant de 3 830.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-333 Terrain de jeux de l’Islet – Projet de parcours de jets d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat supplémentaire à Laroque Cournoyer, ingénieurs, pour services professionnels en structure

CONSIDÉRANT le projet mentionné en titre, et plus particulièrement la réfection du bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’avoir un soutien professionnel supplémentaire en ingénierie concernant la structure du bloc sanitaire pour la conception des ouvrages de béton qui seront nécessaires pour la galerie et la rampe pour personnes à mobilité réduite situées à l’avant du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Laroque Cournoyer, ingénieurs, afin de réaliser des plans supplémentaires en structure, au coût estimé de 4 000.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet JEUX01).

Adoptée

2025-07-334

Cimetière des Français – Démolition du monument Jacques-Cartier et déplacement de la plaque

CONSIDÉRANT QUE la demande de démolition du monument Jacques-Cartier n’a pas été traitée par le comité de démolition lors de la séance de ce dernier ayant eu lieu plus tôt ce jour, puisque le point a été reporté en raison des commentaires des citoyens reçus séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers de reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée

2025-07-335

Projet Signature – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (FRR volet 3) pour conception des plans d’exécution des travaux de construction

CONSIDÉRANT QUE Nvira a terminé la phase de planification de l’aménagement du projet Signature et qu’une présentation a été faite à la population le 11 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a reçu une réponse favorable de la communauté et que la municipalité souhaite procéder à la seconde phase de ce projet, soit par la réalisation des plans d’exécution de ce projet;

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels reçue par Nvira le 11 juillet dernier, au montant de 9 660.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de :

PRÉSENTER une demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Volet 3, concernant le mandat de réalisation des plans d’exécution de l’aménagement du Projet signature faisant suite à l’offre de services du 11 juillet 2025 de Nvira au montant de 9 660.00 \$ plus taxes;

NOMMER madame Pamela Harvey, directrice général et greffière-trésorière pour signer tout document afférent à cette demande d’aide financière et faire tout ce qui est utile et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-07-336

Camp Le Manoir – Entériner l’autorisation pour les nuits en vélo-camping au Parc de la Roche à Caya

CONSIDÉRANT la demande de Camp Le Manoir d’autoriser son camp de vacances à camper au Parc de la Roche à Caya lors de ses sorties en vélo-camping à L’Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE cette activité a lieu depuis plusieurs années, et ce, sans inconvénient;

CONSIDÉRANT QUE les dates choisies sont les 7, 8, 21 et 22 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'unanimité des membres du conseil municipal étaient favorables à cette autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'autorisation donnée à Camp Le Manoir à venir camper avec son camp de vacances les 7 et 8 juillet ainsi que les 21 et 22 juillet 2025 au Parc de la Roche à Caya.

Adoptée

2025-07-337 Tourisme Isle-aux-Coudres – Paiement de l'aide au fonctionnement pour l'année 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de l'aide au fonctionnement annuel de Tourisme Isle-aux-Coudres, au montant de 20 954.30 \$, représentant une somme 25 000.00 \$ de laquelle a été soustraite l'adhésion 4 045.70 \$ à Tourisme Charlevoix. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-07-338 Projet Mémoires de femmes – Paiement de la facture 000127 à Yolande Harvey, artistes en arts visuels

CONSIDÉRANT le projet « Mémoire de femmes »;

CONSIDÉRANT QUE la gestion et la coordination de ce projet ont été confiés à Yolande Harvey, artiste en arts visuels via la résolution 2025-04-157;

CONSIDÉRANT QUE madame Yolande Harvey a engagé des frais et qu'elle a déposé au conseil municipal une première facture datée du 30 juin 2025 pour paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Yolande Harvey, artistes en arts visuels, datée du 30 juin 2025, au montant de 2 500.00 \$ plus taxes et couvrant des frais de direction photo, captation et prise de son.

Adoptée

2025-07-339 Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les documents ci-après énumérés aux archives de la municipalité :

- Service incendie – Dépôt du compte-rendu du directeur incendie du Congrès 2025 de l'Association des gestionnaire en sécurité incendie et civile du Québec, sous la cote 112-130-2323;
- Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – Visite de soutien 2024-2025, sous la cote 801-142-1875;
- Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – Rapport 2024, sous la cote 801-142-1875;
- L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres – Rapport financier annuel et d'activités 2024-2025, sous la cote 114-600-143;
- Comité de démolition – Procès-verbal de la séance du comité tenue le 14 juillet 2025, sous la cote 102-111-2013.

Adoptée

2025-07-340

Société des traversiers du Québec – Demande du retour du N.M. Félix-Antoine-Savard comme navire principal

CONSIDÉRANT les inquiétudes grandissantes quant à l’éventualité que le N.M. Joseph-Savard soit le navire principal de la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive (ci-après « Traverse ») cet automne et même à l’année;

CONSIDÉRANT QUE le N.M. Joseph-Savard est moins adapté pour la Traverse puisqu’il est incapable d’assurer un service fiable et continu, et ce, peu importe le type de chargement et pendant les quatre saisons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se considère chanceuse que le N.M. Svanoy soit présente cet été afin d’assurer un service à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la Société des traversiers du Québec de nommer le N.M. Félix-Antoine-Savard à titre de navire principal pour la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive puisque la municipalité considère qu’il s’agit du seul navire de la flotte de la Société des traversiers du Québec qui est en mesure de rendre un service fiable pour sa Traverse;

DE DEMANDER à ce que madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec, vienne rencontrer le conseil municipal afin de discuter des inquiétudes de la municipalité face au navire principal attitré à la Traverse;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à madame Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec ainsi qu’à monsieur François Duguay, directeur de la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive.

Adoptée

2025-07-341

Bibliothèque municipale – Mention de félicitations aux bénévoles

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter une mention de félicitations aux bénévoles de la bibliothèque qui font du bon travail tout au cours de l’année.

Adoptée

2025-07-342

Évènements Jean Normand – Mention de félicitations aux bénévoles

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter une mention de félicitations au comité organisateur pour le tournoi de golf qui a eu lieu le 5 juillet dernier et qui a permis d’amasser une somme d’environ 41 000 \$.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l’assemblée. Il est 20 h 45.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 11 août 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.